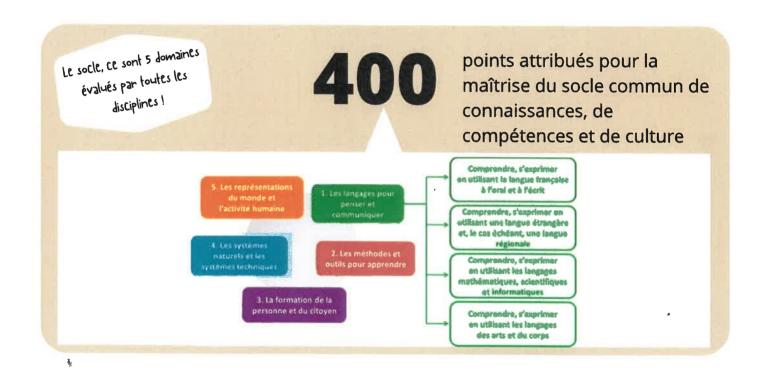
Source: JORF n°0129 du 28 mai 2020



DNB 2020

Le diplôme national du brevet est décerné aux candidats obtenant un nombre total de points au moins égal à 350 / 700 points.



moyenne des moyennes des trimestres 1 et 2 de l'année scolaire

300 points pour les disciplines

100 points pour le français

100 points pour les mathématiques

50 points pour l'histoire et la géographie et l'enseignement moral et civique

50 points pour les sciences : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie

+ 10 ou + 20

points supplémentaires pour le chant choral, le latin ou le grec